

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 8

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la débâcle, il dut bon gré mal gré accepter un mandat de député au Parlement, où, grâce à ses capacités et à son expérience, il a rendu de grands services au peuple laborieux.

Hueber vit ses efforts tenaces et plus que désintéressés, couronnés de succès. Le nombre des salariés organisés dans les syndicats dépassait le million et le niveau culturel et social de la classe ouvrière avait été élevé. C'est avec une profonde tristesse que ce vieillard de 74 ans assista à la destruction de son œuvre par les austro-fascistes. Mais il n'était pas désespéré. Il croyait à la force de la classe ouvrière et à sa fidélité aux syndicats. Il ne s'est pas trompé. Plus résolue que jamais, la classe ouvrière autrichienne travaille en sourdine au rétablissement des syndicats libres. Au moment où la dépouille mortelle de Hueber fut remise aux flammes, des centaines de mille d'ouvriers, tout en pleurant leur chef et leur lutteur, se sont écriés, en tendant le poing en signe de serment: *Hueber, ton œuvre vit en nous et elle sera poursuivie avec plus de force que jamais. Nous reviendrons!*

Conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accident en 1934.

Cette année, la statistique^o sur les salaires des ouvriers victimes d'accident a été publiée deux mois plus vite que les années précédentes. (Numéro de juin de «La vie économique».) La statistique est basée sur les salaires indiqués à la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents; les chiffres ainsi obtenus sont commentés d'après les branches d'industries et selon la situation des victimes dans chaque entreprise, par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Suivant les données pour 1934, les principaux résultats accusent une réduction du salaire horaire (1—6 pour cent en moyenne suivant la catégorie d'ouvriers), ainsi qu'une réduction partielle du gain journalier. La réduction est particulièrement forte en ce qui concerne les salaires des jeunes gens. Pour les femmes une augmentation de 2 pour cent du salaire journalier est enregistrée. Nous avouons que nous savons de moins en moins si nous pouvons tabler sur les résultats de la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents. Il est vrai que le nombre des renseignements sur les salaires s'élève à 70,000 (57,000 sur les salaires horaires et 13,600 sur les salaires journaliers), ce qui permettrait de conclure que d'une manière générale le hasard ne joue pas un grand rôle. Le seul fait curieux, c'est que les chiffres établis sont de plus en plus en contradiction avec la réalité. C'est un fait particulièrement frappant lorsqu'on jette un coup d'œil sur les résultats de chaque branche industrielle en particulier. Ainsi lorsqu'on se rend compte par exemple que le salaire journalier moyen des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés a augmenté de 1933 à 1934 dans certaines branches d'industrie, et dans de très fortes proportions pour diverses catégories (dans le textile, l'horlogerie, l'alimentation, camionnage) que celui des ouvriers non qualifiés a également augmenté (bâtiment, carrières de pierre, alimentation, usines électriques), on ne peut s'empêcher de douter de la valeur de ces chiffres, lesquels se rapportent également aux

moyennes générales obtenues. Les salaires horaires que nous indiquons ci-dessous séparément pour chaque branche d'industrie, sont en partie plus élevés en 1934 qu'en 1933. Quoi qu'il en soit, il nous paraît indispensable de soumettre la statistique des salaires de la « Suva » à un examen consciencieux sur la base d'une enquête générale sur les salaires et de la comparer avec la statistique établie par chaque fédération. Dans son commentaire sur les augmentations de salaires relevées, l'Office fédéral du travail fait la même déclaration que les années précédentes, à savoir: l'expérience démontre qu'en temps de crise les ouvriers moins capables et partant moins bien rétribués que les autres sont de plus en plus éliminés du processus du travail. Dans le même sens, l'accroissement du rendement par suite de l'amélioration de la technique et de l'organisation se répercute sur les salaires des ouvriers travaillant aux pièces; en outre, le déplacement qui s'est produit dans le groupement de la main-d'œuvre par classes d'âge, lequel s'est traduit par une diminution sensible du nombre des jeunes ouvriers. Cette déclaration cependant ne suffit pas à expliquer les nouveaux résultats.

Nous résumons tout d'abord les résultats principaux de la statistique:

Les gains journaliers

ont été, pour la moyenne des industries, en francs:

	1930	1931	1932*)	1933*)	1934*)
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	16,22	16,10	17,17	16,95	16,90
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	12,57	12,62	12,92	12,73	12,75
Ouvriers non qualifiés	9,90	9,97	10,35	10,08	10,00
Femmes de 18 ans et plus	6,36	6,36	6,54	6,32	6,46
Jeunes gens de moins de 18 ans	5,45	5,45	4,71	4,26	4,13

*) A la suite d'une modification des méthodes de calcul les chiffres pour 1932/1934 ne peuvent pas être comparés exactement avec les données des années précédentes.

Les salaires horaires

ont été, pour la moyenne des industries, en francs:

	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1,66	1,67	1,88*	1,65	1,63	1,60
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1,48	1,49	1,51	1,45	1,43	1,39
Ouvriers non qualifiés	1,14	1,16	1,16	1,11	1,09	1,07
Femmes de 18 ans et plus	0,77	0,76	0,78	0,74	0,72	0,71
Jeunes gens de moins de 18 ans	0,64	0,68	0,64	0,62	0,56	0,53

*) Pas comparable.

Si nous comparons les données de 1934 avec celles de 1933, nous obtenons les

modifications de salaires suivantes:

	Salaires journaliers		Salaires horaires	
	en	en %	en	en %
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	— 5	0	— 3	— 2
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	+ 2	0	— 4	— 3
Ouvriers non qualifiés	— 8	— 1	— 2	— 2
Femmes de 18 ans et plus	+ 14	+ 2	— 1	— 1
Jeunes gens de moins de 18 ans	— 13	— 3	— 3	— 6

Les salaires horaires dans chaque branche d'industrie.

Seuls des salaires moyens sont indiqués, lesquels sont basés sur 50 données pour le moins.

Industrie des machines et métallurgique.

	1930	1931	1932	1933	1934
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.82	2.08	1.77	1.72	1.70
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.50	1.49	1.44	1.41	1.38
Ouvriers non qualifiés	1.18	1.18	1.16	1.13	1.10
Femmes de 18 ans et plus	0.80	0.79	0.76	0.73	0.71
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.60	0.57	0.54	0.52	0.47

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.48	1.58	1.38	1.44	1.39
Ouvriers non qualifiés	1.01	1.16	—	—	0.92
Femmes de 18 ans et plus	0.86	0.88	0.83	0.84	0.82

Exploitation et répartition du courant électrique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.54	1.74	1.51	1.49	1.53
Ouvriers non qualifiés	1.10	1.34	1.19	1.17	1.21

Gaz et eau.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.70	1.98	1.68	1.71	1.78
Ouvriers non qualifiés	1.38	1.60	1.40	1.36	1.48

Industrie textile.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.39	1.78	1.39	—	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.23	1.26	1.16	1.11	1.08
Ouvriers non qualifiés	1.09	1.10	1.03	1.03	0.97
Femmes de 18 ans et plus	0.77	0.79	0.74	0.72	0.70
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.65	0.52	0.49	0.47	0.45

Industrie chimique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.46	1.56	1.49	1.51	1.49
Ouvriers non qualifiés	1.23	1.27	1.24	1.24	1.24
Femmes de 18 ans et plus	0.74	0.80	0.80	0.79	0.77

Alimentation et boissons.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.61	1.69	1.44	1.50	1.46
Ouvriers non qualifiés	1.45	1.38	1.33	1.30	1.29
Femmes de 18 ans et plus	0.68	0.70	0.71	0.68	0.68
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.58	0.57	0.57	0.52	0.49

Commerce et entrepôts.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.60	1.57	1.47	1.49	—
Ouvriers non qualifiés	1.27	1.32	1.19	1.18	1.19
Femmes de 18 ans et plus	0.78	0.83	0.73	—	—

Industrie du bâtiment.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.71	1.82	1.68	1.68	1.67
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.54	1.54	1.53	1.50	1.46
Ouvriers non qualifiés	1.17	1.17	1.12	1.10	1.07
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.89	0.90	0.84	0.78	0.77

Industrie du bois.

	1930	1931	1932	1933	1934
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.63	1.75	1.58	1.54	1.50
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.41	1.40	1.36	1.34	1.31
Ouvriers non qualifiés	1.04	1.04	1.01	0.98	0.97
Femmes de 18 ans et plus	0.73	0.68	0.71	0.64	0.59
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.63	0.58	0.57	0.51	0.48

Nous renonçons à commenter plus en détail les salaires moyens de chaque branche d'industrie et renvoyons nos lecteurs à nos réflexions du début de cet article.

Les salaires dans les grandes villes.

Voici le tableau obtenu en comparant les salaires moyens de toute la Suisse avec ceux des quatre villes les plus importantes :

	Salaires horaires en francs					Modifi- cation 1933/34
	Moyenne nationale		Modifi- cation 1933/34	4 grandes villes		
	1933	1934		1933	1934	
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.63	1.60	— 0.03	1.91	1.90	— 0.01
Ouvriers qualif. et semi-qualifiés	1.43	1.39	— 0.04	1.67	1.64	— 0.03
Ouvriers non qualifiés	1.09	1.07	— 0.02	1.33	1.30	— 0.03
Femmes	0.72	0.71	— 0.01	0.82	0.79	— 0.03
Jeunes gens au-dessous de 18 ans	0.56	0.53	— 0.03	0.71	0.67	— 0.04

Le salaire horaire a également reculé dans les grandes villes, pour toutes les catégories. La réduction des salaires est en partie plus élevée que pour la moyenne nationale, pour les contremaîtres et les ouvriers qualifiés, elle est moins forte.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

RELIEURS. La Fédération suisse des relieurs a tenu son congrès bis-annuel les 29 et 30 juin derniers à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds. Les 22 sections étaient représentées par 30 délégués, ayant le droit de vote. Outre les membres du comité central et de la Commission de vérification des comptes, un certain nombre d'invités assistaient au congrès. Selon le rapport de gestion présenté par H. Hochstrasser, secrétaire de la fédération, l'effectif des membres a subi un léger recul à fin 1934, soit 1591 membres contre 1602 à fin 1933. La fédération comptait en 1932 1687 membres. La cause principale est due au fait que de nombreux collègues ont dû quitter la profession. Les dépenses pour secours de chômage ont été en 1934 de 110,434 et en 1933 de 111,646 francs. La caisse d'invalidité 26,804 francs (23,500 francs en 1933). Secours de repréailles 1382 francs (1300 francs en 1933). Secours de maladie et accidents 45,043 francs (49,443 francs en 1933).

La fédération a fait un large usage du droit de regard que lui confère la loi fédérale sur la formation professionnelle.

En 1929—1930 il y avait sur 100 ouvriers 71 apprentis, en 1931—1932 sur 100 ouvriers 91 apprentis, et en 1933—1934 sur 100 ouvriers 93 apprentis.

Des cours professionnels pour apprentis ont été organisés et le congrès a encouragé cette activité en allouant unanimement un crédit à cet effet.